

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

**Versement  
d'une  
subvention au  
Fonds de  
Solidarité  
Logement 95**

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette  
délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville  
le 28/05/25

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
24 avril 2025

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES  
Monsieur Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :  
Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN  
Messieurs Marc REMOND et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS  
Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code d'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement ;

**VU** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

**CONSIDERANT** que le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif de solidarité instaurant le droit pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés financières liées au logement,

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département assure la gestion pleine et entière du dispositif Fonds de solidarité Logement,

**CONSIDERANT** que le FSL est principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la Caisse d'allocations Familiales, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et des communes.

**CONSIDERANT** qu'en 2024, 22 aides ont été accordées aux familles de Beauchamp dans le cadre de l'apurement de dettes liées au logement pour un montant global de 14 765,12 €.

**CONSIDERANT** le courrier du Département sollicitant la ville de Beauchamp pour l'octroi d'une subvention.

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1 500€ au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2025.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20250429-DEL-18-2025-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

La Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVEY